



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 4 février 2026
(Webconférence)

Délibération n° 2026-22

Tarifs applicables au programme de mobilité entrante sur mesure avec le Collège of Arts and Sciences de Howard University (États-Unis)

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 4 février 2026, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'université des Antilles,

a délibéré

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote :

il s'agit d'approuver les tarifs applicables au programme de mobilité entrante sur mesure avec le Collège of Arts and Sciences de Howard University (États-Unis).

Résultat du vote :

Membres en exercice	30
Membres présents ou représentés	26
Membres n'ayant pas pris part au vote	0
Contre	0
Abstention	0
Pour	26

Les tarifs applicables au programme de mobilité entrante sur mesure avec le Collège of Arts and Sciences de Howard University (États-Unis), conformément à l'annexe, sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 05 février 2026

Le Président de l'université des Antilles


Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Université des Antilles

Siège - Administration générale

Campus de Fouillole - BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre cedex - Tél. +0590 (0) 590 483 030
www.univ-antilles.fr

Proposition

Sous réserve des éventuelles propositions de modifications apportées en séance, il est proposé au Conseil d'administration d'approuver les tarifs applicables au programme de mobilité entrante sur mesure développé avec le College of Arts and Sciences de Howard University (États-Unis), selon les modalités suivantes :

1. Tarifs unitaires par catégorie de participants

Public concerné	Tarif par participant
Étudiants du College of Arts and Sciences (Howard University)	2 452 €
Accompagnants (1 enseignant + 1 assistant)	1 800 €

Ces tarifs couvrent l'ensemble des prestations prévues dans la convention (prestations pédagogiques, administratives, logistiques et d'accompagnement).

2. Décomposition détaillée du tarif étudiant (2 452 €)

Poste de dépense	Montant
Hébergement + demi-pension (7 nuits)	850 €
Déjeuners	180 €
Transports locaux et logistique	350 €
Excursions et activités culturelles	250 €
Coordination académique et logistique	400 €
Frais administratifs et indirects	350 €
Kit d'accueil et divers	72 €
Total par étudiant	2 452 €

3. Décomposition détaillée du tarif accompagnant (1 800 €)

Poste de dépense	Montant
Hébergement + demi-pension (chambre individuelle)	1 050 €
Déjeuners	180 €
Transports et logistique	320 €
Excursions et activités culturelles	250 €
Total par accompagnant	1 800 €

4. Rappel budgétaire global (groupe de référence)

Programme CFPUA 2026 – Groupe prévisionnel : 7 étudiants + 1 professeur + 1 assistant

Catégorie	Total
Étudiants	17 164 €
Professeur	1 800 €
Assistant	1 800 €
Total programme	20 764 €